

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
5 – 2022 / N° 5**

SEANCE du 6 Juillet 2022

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Contre : 0 Pour : 12 Abstention : 0
Date de la convocation : 30.06.2022

L'an deux mil vingt-deux et le six juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, VIALATTE Jacky, LASSAGNE Cécile, ULIN Nicolas, LAMBERT Daniel, REBOUL Gregory

**Absents excusés : VIAL Anne- Claire donne procuration à BONNET Annick
DESPEYSSE Jocelyne donne procuration à ANDEOL Hervé
GUILLEMINOT Jean- Pierre
MINDER Pascale
MANENT Corinne**

Objet : Demande de classement en AUa des parcelles ZO 203, 204, 217 et 218 pour la construction de logements séniors.

Le bureau rappelle le projet de constructions de quinze maisons séniors sur les terrains appartenant à la famille LANTHELME d'environ 5 500 m² à proximité du Lotissement les Coteaux du Quérie. Cela permettrait aux séniors de continuer à vivre au village. En effet, la plupart ont toujours vécu sur la commune, puis arrive le temps où leur habitation est devenue trop grande, parfois vétuste ou avec des charges trop conséquentes. Ce projet serait une alternative au départ des seniors en EPHAD, qui est une décision toujours difficile à prendre surtout quand la personne est encore valide et non dépendante. De plus, ces logements séniors seraient à loyer modéré et bien inférieur au coût d'un EPHAD. La commune de Saint Gervais tient à conserver une population de mixité et intergénérationnelle. Pour cela, plusieurs services ont été développés, dont un service de portage de repas à domicile pour nos séniors ou personnes dépendantes (repas préparés à la cantine scolaire, exclusivement avec des produits frais). Créé en 2011, ce service est apprécié et pourrait être étendu aux logements séniors. Le village compte également des commerces de proximité avec une multitude de services : boulangerie, épicerie, deux salons de coiffure, une agence postale, un cabinet infirmier, tout autant de services nécessaires et qui rendent la commune attractive.

Ces parcelles cadastrées ZO 203, 204, 217 et 2018 sont actuellement classées en AU (Zone d'urbanisation future à usage principal d'habitation).

Afin que ce projet puisse aboutir, il faudrait que ces parcelles soient classées en AUa (Zone à urbaniser à usage principal d'habitation).

C'est pourquoi, le bureau propose de solliciter Montélimar agglomération qui a la compétence urbanisme du territoire pour ouvrir une procédure de classement en zone AUa.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** Montélimar-Agglomération pour ouvrir une procédure de classement des parcelles ZO 203, 204, 217 et 2018 en zone UAa ;
- **APPROUVE** ce dossier pour son caractère prioritaire ;
- **DECLARE** que ce projet présente un intérêt général.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 11/07/2022

Le Maire

Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 11/07/2022
Et de la réception en Préfecture le 11/07/22

Le Maire